



Téléphone 01 69 51 71 00
Télécopie 01 60 16 62 18

Direction Générale
des Services

Commune de Villiers - s

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le 10/04/2023

S²LO
République
Française

ID : 091-219106853-20230405-AR_2023_AG002B-AR

ARRÊTE N° 2023-AG002

PORTANT SUR LA DELEGATION DE FONCTIONS DANS LE CADRE D'UNE AUDIENCE EN REFERE, A MONSIEUR PHILIPPE WITTERKERTH, ADJOINT AU MAIRE

Le Maire de Villiers-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, à des membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que le Maire ne pourra assister à l'audience en référé du 6 avril 2023 au tribunal de Versailles,

ARRETE

Article 1 : Monsieur Philippe WITTERKERTH, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, est délégué pour représenter le Maire lors de l'audience en référé n°2302344/13-4.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et notifié à l'intéressé.

Fait à Villiers-Sur-Orge, le 05 avril 2023.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié le

L'intéressé

Philippe WITTERKERTH

Le Maire

Gilles FRAYSSE